

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2021**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Cécile AUTRAN, Michel REZK, Jean-Christophe CHAUTARD, Nicolas BAGNIS, Philippe VERCHER, Karine CACHELEUX, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Hervé FOURNEL, Marie BECART, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Céline PELLISSIER

**Absents excusés** : Sara SUSINI (pouvoir à J. BERENGER), Laurent DENIS (pouvoir à C. TANZI), Isabelle DERBES (pouvoir à F. CAVALLIER).

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

PRESENTS : <b>20</b>	VOTANTS : <b>23</b>
----------------------	---------------------

---

1/ Le procès-verbal du 28 Juin 2021 **est adopté à l'unanimité.**

**2/ Décision modificative n°2 :**

La décision modificative n° 2 permettant une augmentation de crédits de 119 300 € en section de fonctionnement et de 51 000 € en section d'investissement,

**est adoptée à l'unanimité**

**3/ Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes :**

Le projet de délibération permettant l'admission en non-valeur de la somme 2 276,96 € de créances irrécouvrables et de 960,29 € de créances éteintes,

**est adopté à l'unanimité**

**4/ Délibération adoptant les durées d'amortissement :**

Le projet de délibération adoptant les durées d'amortissement ci-dessous :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans

Matériel informatique	5 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de lavage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	15 ans
Installation de voirie	25 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bâtiments communaux	30 ans
Bien de faible valeur inférieure à 500 €	1 an
Equipements urbains	7 ans
Equipements médiathèque	7 ans
Equipements mairie	7 ans

**Est adopté à l'unanimité.**

**5/ Mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Le projet de délibération permettant la mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- appliquer la délibération n° 2021-09/003 du 06 septembre 2021 concernant les durées d'amortissement,
- calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis.
- aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

- autoriser le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**Est adopté à l'unanimité.**

**6/ Mandat spécial :**

Le projet de délibération accordant à Monsieur le Maire un mandat spécial pour son déplacement à JOIGNY les 25 et 26 septembre 2021 pour assister au Congrès de l'Association des Maires Ruraux de France,

**Est adopté à l'unanimité.**

**7/ Coupes de bois :**

Le projet de délibération fixant l'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2022 et leur commercialisation,

**Est adopté à l'unanimité**

**8/ Signature d'une convention entre la commune de Callian et le syndicat mixte des inondations, aménagement et gestion de l'eau Maralpin (SMIAGE) :**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention désignant comme maître d'œuvre le SMIAGE dans le but d'effectuer des travaux permettant de sécuriser le Gué de Dayan,

**Est adopté à l'unanimité.**

**9/ Procédure de déclaration de projet pour la construction d'une école et la mise en compatibilité du PLU :**

Le projet de délibération permettant de lancer la procédure de déclaration de projet pour la construction d'une école et la mise en conformité avec le plan d'urbanisme, en considérant les éléments ci-dessous :

- La forte augmentation des effectifs scolaires observées ces dernières années sur la commune de Callian ;
- l'école élémentaire communale « Georges BAUQUIER » et l'école maternelle « Henri OLIVIER » ne sont pas en mesure d'absorber cette augmentation du nombre d'élèves ni de faire l'objet de travaux permettant leur extension suffisante ;
- La nécessité de construire un nouveau groupe scolaire, mieux adapté et plus facilement accessible ;

**Est adopté à l'unanimité.**

**10/ Création d'un poste d'adjoint d'animation :**

Le projet de délibération permettant, pour le bon fonctionnement du service jeunesse, la création d'un poste d'adjoint d'animation,

**Est adopté à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES**

A/ Monsieur BAGNIS tient à remercier la commune au nom de l'association « La Cantonale 83 », pour la mise à disposition d'un bus à l'occasion des championnats de France de boules qui se sont déroulés à Nevers.

B/ Monsieur RESK rappelle, suite aux dramatiques incendies qui ont impacté le VAR cet été, la nécessité de respecter les obligations légales de débroussaillage.

C/ Monsieur le Maire rappelle que le groupe SUEZ a retiré le projet FONTSANTE et que la CCPF souhaite organiser une « grand-messe » le 24 septembre, spectacle auquel il ne souhaite pas participer.